



N° 2026/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 04 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 février, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. René-Francis CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 27 janvier 2026

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 13	M. CARPENTIER - Mme GUARINO - M. BARNAKIAN
Présent(s) : 09	Mme GUIONNET - M. LIVON -
Pouvoir(s) : 01	Mme BISSON GUENOUN - Mme DAUBOL -
Absent(s) : 03	M. SEGUIN - Mme TRIGNAN
Délibération comportant 3 pages	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Mme BELGACEM à Mme DAUBOL
	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir : Mme JULIEN - M. POTAUX
	Le ou les membre(s) absent(s) : / M. MARZA

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

Mairie de Carry-le-Rouet

C.C.A.S. boulevard des Moulins, 13620 Carry-le-Rouet • 04 42 13 25 59 • www.mairie-carrylerouet.fr

**OBJET : AIDES FACULTATIVES DU CCAS DE CARRY-LE-ROUET –
EXERCICE 2026**

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Le Président du CCAS soumet aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de Carry-le-Rouet la demande d'aide financière qui lui a été présentée, à savoir

- Attribution pour 1 personne domiciliée sur la commune d'une aide au paiement de la cantine scolaire pour un enfant scolarisé à l'école Simone Thoulouze de Carry-le-Rouet.

Le dossier anonymisé est présenté au conseil d'administration.

Après étude du dossier, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré,

DECIDE

ADOPTÉ : A L'UNANIMITÉ

- d'approuver la prise en charge exceptionnelle de la cantine scolaire pour un enfant scolarisé à l'école Simone Thoulouze de Carry-le-Rouet, soit :
- la facture SODEXO d'un montant de 45,60€ (quarante-cinq euros et soixante centimes) concernant la restauration scolaire du 1^{er} au 31 décembre 2025
- la facture SODEXO d'un montant de 60,80 € (soixante euros et quatre vingt centimes) concernant la restauration scolaire du 1^{er} au 31 janvier 2026

Le paiement s'effectuera directement auprès du prestataire SODEXO sous présentation des factures.

- 10 voix « POUR »
- 0 voix « CONTRE »
- 0 « Abstention »

Famille [REDACTED]

Enfant [REDACTED]

Le nom du bénéficiaire fait l'objet d'un classement dans le registre non communicable du CCAS de Carry-le-Rouet.

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

“ DONNE une délégation de pouvoirs au Président du CCAS pour procéder à la mise en paiement des dépenses au budget du CCAS chapitre 65 – Exercice 2026

- 10 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

.../...

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

17 FEV. 2026

ID : 013-261300693-20260204-2026_07DEL-DE

Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres 17 FEV. 2026
Le :
Et publication ou notification
Le 17 FEV. 2026



POUR EXTRAIT CONFORME
FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 4 février 2026

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet